



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RATP : tarifs

Question écrite n° 64581

Texte de la question

M Jacques Brunhes appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur les problèmes relatifs au remboursement d'une partie des frais de transport des étudiants, sur le trajet qu'ils empruntent pour gagner leur lieu d'étude. Les étudiants, notamment les plus défavorisés, attendent que des mesures sérieuses soient prises en ce domaine. Déjà, ils bénéficient de dispositions spécifiques pour ce qui concerne les liaisons ferroviaires puisque la SNCF a instauré la carte demi-tarif et la carte libre circulation à l'usage des étudiants. D'autre part, en mars 1991, le principe d'une réduction tarifaire pour les étudiants titulaires de la carte orange en région parisienne a été retenu et mis à l'étude. En conséquence, il lui demande dans quels délais la carte orange demi-tarif peut être créée.

Texte de la réponse

Reponse. - Les étudiants disposent d'ores et déjà de tarifications spéciales. En effet, les élèves et les étudiants qui, demeurant en banlieue, doivent effectuer des trajets relativement longs pour atteindre les établissements dans lesquels ils accomplissent leurs études, bénéficient, sur les lignes de banlieue de la SNCF et le RER, qu'elles soient exploitées par la SNCF ou la RATP, d'abonnements spécifiques dits « abonnements d'élèves, d'étudiants ou d'apprentis ». Ces abonnements à tarif réduit peuvent être utilisés pour des trajets banlieue-banlieue ou banlieue-Paris. La limite d'âge pour leur obtention est de vingt et un ans pour les élèves, vingt-six ans pour les étudiants et vingt-trois ans pour les apprentis. Les demandes doivent être effectuées par l'intermédiaire de l'établissement d'enseignement concerné. Les étudiants peuvent aussi utiliser la carte orange pour leurs établissements. Il s'agit d'un titre de transports qui leur permet de bénéficier d'une réduction importante par rapport à la tarification de base. Des mesures plus favorables sont en cours d'étude à l'initiative du ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Brunhes Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64581

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5373